

Tous ceux qui suivent la procédure dans notre Chambre doivent admettre, et beaucoup l'admettent, que comparé avec tout autre corps législatif de ce continent, le Sénat canadien est un modèle au point de vue de l'ordre et du décorum parlementaires. Et l'une des choses dont un Canadien peut se vanter le plus hautement c'est que notre pays, gouverné comme il l'est d'après le système anglais, un système sans rival, un système qui donne le plus de liberté personnelle en même temps que le plus d'ordre et le plus de sécurité personnelle, est sur ce continent comme le champion de la liberté bien entendue et l'adversaire de toute licence qui peut trop souvent amener des excès et des perturbations regrettables.

Cette honorable Chambre est la gardienne des usages anciens et dignes du parlementarisme anglais dont la conservation a eu sans doute une influence considérable sur le développement du parlementarisme au Canada. Parce qu'il respecte jalousement et rigoureusement les précédents établis, parce qu'il observe scrupuleusement les règles de sa procédure, le Sénat est le modèle des corps parlementaires et il a exercé une influence bienfaisante sur tout le rouage administratif du Canada.

Cette Chambre, en raison des éléments qui la composent, est naturellement un corps réfléchi et prudent. Il reste inflexible et s'efforce de faire tout ce que l'expérience a prouvé être avantageux au pays. Il reste inflexible et s'efforce de réagir contre tout mouvement trop précipité; il combat les théories enthousiastes qui peuvent enflammer et pousser aux excès une jeune et ardente société comme la nôtre. Oui, cette honorable Chambre a, personne ne peut en douter, une influence salubre non seulement sur le corps politique mais encore sur toutes les couches et ramifications de la société canadienne. Dans nos jours de progrès et d'activité fébrile tout ce qui peut avoir pour effet de réagir contre les tendances révolutionnaires de notre époque, tout ce qui sert de frein aux passions populaires, tout ce qui sert à inculquer dans les esprits le respect de l'autorité et des précédents salutaires, tout ce qui peut relever

Hon. M. ROBERTSON.

le niveau intellectuel de la société, tout cela a sa raison d'être, tout cela doit continuer d'exister.

L'honorable M. ELLIS propose que la discussion soit ajournée à demain.

L'honorable M. SULLIVAN: Je crois que cette discussion va se prolonger trop longtemps, et je propose que nous la reprenions ce soir. Elle va devenir une discussion pénible et regrettable, si nous n'y mettons fin le plus tôt possible.

L'honorable M. SCOTT: Dans une discussion aussi importante, nous nous sommes toujours rendus aux désirs des honorables sénateurs qui désiraient prendre la parole. Il n'y a d'inscrite dans le cahier des avis pour demain qu'une seule mesure importante, et je crois que nous pourrions achever de bonne heure cette discussion-ci.

La motion est adoptée.

#### BILL MODIFIANT L'ACTE DE L'INSPECTION DES GRAINS.

##### PREMIERE LECTURE.

Un message est reçu de la Chambre des communes avec le bill (207) intitulé: "Acte modifiant l'acte de l'inspection des grains."

Le bill est lu une première fois.

L'honorable M. SCOTT propose que le bill soit lu demain une deuxième fois.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Est-ce qu'il s'agit du bill traitant des types de blé?

L'honorable M. SCOTT: Oui. On croit que l'étalement du blé est trop élevé, au détriment des gens du Nord-Ouest.

Le PRESIDENT: J'ai reçu relativement au présent bill, de la "Winnipeg Grain and Produce Exchange" une requête que je déposerai sur le bureau.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Est-elle favorable ou hostile à la mesure?

Le PRESIDENT: Je l'ignore.

Le Sénat s'ajourne à demain, à trois heures de l'après-midi.